



FÉDÉRATION INTERNATIONALE
DE MOTOCYCLISME

Aux :

- FMN & CONU
- Membres de la CMS
- YouthStream Action Events (YS)

TS/ddn/sbe

Mies, le 20 juillet 2017

2017 Monster Energy FIM Motocross of Nations

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de prendre note des informations suivantes concernant le 2017 Monster Energy FIM Motocross of Nations à Matterley Basin, Grande-Bretagne:

1. Règlements

Le Règlement 2017 du FIM Motocross of Nations ainsi que le Règlement Technique FIM sont disponibles sur le site web de la FIM. Veuillez les télécharger depuis la librairie FIM.

2. Règlement Particulier

Le Règlement Particulier contenant des informations pratiques sur la manifestation est disponible sur le site web de la FIM.

3. Engagements/Bulletin d'engagement

En annexe, vous trouverez des informations concernant les engagements, la procédure d'engagement ainsi que le lien pour télécharger le bulletin d'engagement.

4. Numéros de départ

En annexe, vous trouvez la liste provisoire des numéros de départ réservés. Cette liste est basée sur les résultats de la manifestation de l'année dernière.

Toute Equipe qui ne figure pas sur cette liste mais qui s'engage à la manifestation se verra attribuer ses numéros de départ par la FIM.

5. Confirmation d'engagement

Toute FMN inscrivant une équipe à la manifestation recevra une confirmation de son engagement et de ses numéros de départ par la FIM dans les 10 jours. Si vous ne deviez pas avoir reçu une confirmation FIM dans ce laps de temps, merci de nous contacter immédiatement.



6. Formulaire d'informations pour la Presse

En annexe, vous trouvez le lien pour télécharger le formulaire d'informations pour la Presse concernant votre Equipe.

D'avance, nous vous remercions de compléter le formulaire et de l'envoyer à YouthStream et à la FIM comme indiqué sur le formulaire.

7. Nouveau logo MXN pour 2017

Nous vous remercions de nous avoir informés sur le fait qu'il y a un nouveau logo pour le 2017 Monster Energy FIM Motocross of Nations.

D'avance, nous vous remercions d'envoyer ces informations à vos coureurs, votre Chef d'Equipe et toute autre personne impliquée dans l'organisation de votre Equipe.

Dans l'attente des formulaires d'inscription dûment remplis et timbrés par la (les) FMN concernée(s), nous vous souhaitons beaucoup de succès pour le 2017 Monster Energy FIM Motocross of Nations.

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Dirk De Neve
COORDINATEUR CMS

Annexés à cette lettre :

1. Procédure d'engagement / Informations générales
2. Plaque-numéro frontale et logo du FIM Motocross of Nations 2017
3. Numéros de départ

Formulaires à télécharger : (voir pages suivantes)

4. Bulletin d'Engagement
5. Formulaire de Reconnaissance et Acceptation du Code Antidopage FIM
6. Formulaire d'Informations pour la Presse concernant l'Equipe
7. Règlement Particulier



1. Procédure d'engagement / Informations générales

Veillez noter que le **bulletin d'engagement** a été publié sur le site FIM. Veuillez le **télécharger et le compléter électroniquement en lettres majuscules** :

[4. Bulletin d'engagement](#)

Chaque FMN peut inscrire une Equipe de trois coureurs au 2017 Monster Energy FIM Motocross of Nations.

Tout coureur participant à cet événement doit être détenteur :

- du passeport du pays qu'il représente;
- d'une licence FIM de Championnat du Monde de Motocross / licence valable pour l'année entière ou pour une manifestation FIM délivrée par n'importe quelle FMN;
- d'une autorisation de départ pour participer à la manifestation de la part de la FMN ayant issu la licence FIM du coureur.

Pour participer au 2017 Monster Energy FIM Motocross of Nations et afin de pouvoir obtenir une licence FIM pour la première fois durant l'année en cours, les coureurs devront signer personnellement le formulaire "Reconnaissance et Acceptation du Code Antidopage FIM".

Tout formulaire complété par des requérants mineurs devra être contresigné par le détenteur de l'autorité parentale.

C'est aux FMN qu'incombe la collecte des formulaires susmentionnés "Reconnaissance et Acceptation du Code Antidopage FIM". Veuillez suivre ce lien pour le télécharger :

[5. Formulaire FIM Antidopage](#)

Les coureurs qui sont déjà détenteurs d'une licence Championnat du Monde de Motocross FIM 2017 et qui ont complété et signé un formulaire "Reconnaissance et Acceptation du Code Antidopage FIM" cette année ne doivent pas en compléter et signer un nouveau.

Veillez noter que le coureur devrait toujours avoir sur soi une copie de sa "Reconnaissance et Acceptation du Code Antidopage FIM" attestée par sa FMN. Nous lui suggérons de garder cette copie avec sa licence FIM.

Les inscriptions pour le 2017 Monster Energy FIM Motocross of Nations doivent se faire avant la date de clôture des engagements : 29 août 2017.

Les inscriptions doivent se faire au moyen du bulletin d'engagement officiel. Le bulletin d'engagement doit toujours être signé par les coureurs. De plus, il doit être approuvé par la FMN de chaque coureur et, par conséquent, le bulletin d'engagement doit porter le(s) cachet(s) de la (des) FMN concernée(s).

Veillez vous assurer de compléter tous les champs obligatoires. N'oubliez pas de mentionner une personne de contact pour l'Equipe ainsi que son email et téléphone.

Lorsque vous complétez le bulletin d'engagement, veuillez noter que l'ordre dans lequel vous présentez vos coureurs les placera automatiquement dans la classe et le Groupe de Qualification correspondants (MXGP, MX2, "Open").



Les limites d'âge pour les différentes classes du 2017 Monster Energy FIM Motocross of Nations sont les suivantes :

- MXGP : Age minimum: 16 ans Age maximum: 50 ans
Coureurs nés entre le : **1^{er} janvier 1967 et le 28.09.2001**
- MX2 : Age minimum: 15 ans Age maximum: 50 ans
Coureurs nés entre le : **1^{er} janvier 1967 et le 28.09.2002**
- Open : Age minimum/maximum : selon la classe du motorcycle du coureur

La limite d'âge minimum débute à la date d'anniversaire du coureur.

La limite d'âge maximum se termine à la fin de l'année du calendrier en cours pendant laquelle le coureur atteint l'âge de 50 ans.

Le bulletin d'engagement, dûment complété comme requis, doit être envoyé à la FIM dès que possible aux 2 adresses email suivantes :

FIM-M. Dirk De Neve/Mme Sandra Berthoud - 11, Route Suisse - CH-1295 Mies (Suisse)
Téléphone: +41.22.950.95.07 - e-mail: dirk.deneve@fim.ch + sandra.berthoud@fim.ch

Nous comprenons que - dans certains cas - ceci peut s'avérer une procédure assez longue. Toutefois, nous vous suggérons de nous envoyer une inscription provisoire par courrier électronique ou par téléfax avant la date de clôture des engagements de la manifestation.

Un engagement provisoire doit fournir les informations suivantes sur l'Equipe :

A. Pour chaque coureur :

- Classe (MXGP - MX2 - "Open")
- Nom et prénom
- Date de naissance
- Nationalité
- FMN qui a émis la licence FIM Championnat du Monde de Motocross
- Numéro de la licence FIM (si déjà connu)
- Motorcycle

B. Pour le Chef d'Equipe :

- Nom et prénom

Cet engagement provisoire doit alors être confirmé en nous faisant parvenir le bulletin d'inscription officiel, dûment complété.

Les Equipes/Coureurs pourraient, si nécessaire, être amenés à signer un formulaire d'inscription individuel lors des contrôles administratifs.

Veuillez également consulter le Chapitre "01.2 Engagements, coureurs et équipes" du Règlement du FIM Motocross of Nations.



2. Formulaire d'Informations pour la Presse concernant l'Equipe

YouthStream et la FIM doivent recevoir le Formulaire d'Informations pour la Presse dûment complété de chaque Equipe participant au 2017 Monster Energy FIM Motocross of Nations.

Nous vous prions donc de télécharger et compléter le Formulaire d'Informations pour la Presse :

6. Formulaire Informations pour la Presse

et de l'envoyer par courrier électronique à :

- YouthStream/Mme Samanta Gelli : s.gelli@mxgp.com
- FIM/M, D. De Neve + Mme S. Berthoud: dirk.deneve@fim.ch + sandra.berthoud@fim.ch

3. Equipements et tenue vestimentaire des coureurs/mécaniciens

Veuillez consulter le Chapitre "01.2 Engagements, coureurs et équipes" des Règlements FIM MXGP/MX2 du Championnat du Monde FIM de Motocross et du FIM Motocross of Nations.

Veuillez noter le règlement concernant les casques des coureurs de l'équipe :

- Il est recommandé que le schéma global des couleurs du casque représente les couleurs du drapeau national de l'équipe. Le drapeau national peut être reproduit sous forme de rayures, de bandes ou d'autres motifs.
- En outre, l'Equipe Champion du Monde FIM en titre est autorisée à porter les couleurs de l'"arc en ciel" sur le casque.
- Le dessin général qui apparaît sur le casque - y compris son schéma de couleurs, les rayures et les bandes ou autres motifs représentant le drapeau national de l'équipe et / ou l'utilisation de l'"arc en ciel" sur le casque (dans le cas des Champions en titre) - doit toujours être approuvé par la FMN de l'équipe.
- Les sponsors personnels du coureur peuvent être intégrés dans le dessin général ou dans une zone séparée sous l'extrémité inférieure de la sangle des lunettes (ligne horizontale). Par conséquent, le casque de chacun des coureurs peut être différent mais le dessin du casque de chaque coureur d'une même équipe doit présenter un aspect visuel général identique.

Veuillez noter le règlement concernant les maillots des coureurs de l'équipe :

- Il est recommandé que le schéma global des couleurs de l'équipement et vêtements de protection représente les couleurs du drapeau national de l'équipe. Le drapeau national peut être reproduit sous forme de rayures, de bandes ou d'autres motifs.
- En outre, l'Equipe Champion du Monde FIM en titre est autorisée à porter les couleurs de l'arc en ciel sur l'équipement et vêtements de protection.
- Le dessin général qui apparaît sur l'équipement et vêtements de protection - y compris son schéma de couleurs, les rayures et les bandes ou autres motifs représentant le drapeau national de l'équipe et / ou l'utilisation de l'"arc en ciel" sur l'équipement et vêtements de protection (dans le cas des Champions en titre) - doit toujours être approuvé par la FMN de l'équipe.



6. Règlement FIM pour le carburant

Nous vous informons que la législation UE n'autorise pas l'usage de carburant avec un taux de plomb supérieur à 0,005g/l (carburant type AMA, etc.). Par conséquent, seuls les carburants répondant aux Spécifications FIM du Règlement Technique FIM, "Art. 01.63 Carburant, mélanges carburant/huile" peuvent être utilisés. Tout autre carburant est illégal et non autorisé par la FIM. Veuillez consulter le Règlement Technique Motocross FIM en vigueur sur le site FIM.

7. Indemnités de voyage et prix

Après la manifestation, la FMN de chaque Equipe qui aura participé au 2017 Monster Energy FIM Motocross of Nations se verra payer ses indemnités de voyage ainsi que les prix gagnés par transfert bancaire FIM de la part de YouthStream (libellé de la transaction : 2017 FIM Motocross of Nations).

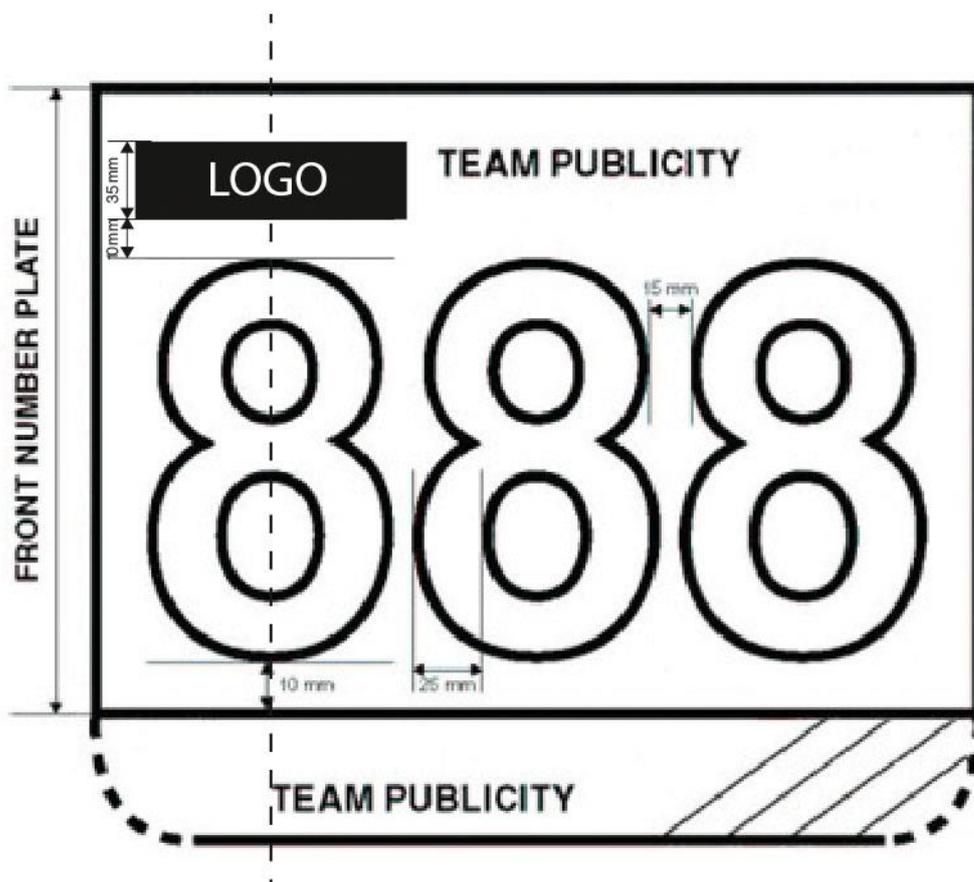
Les données bancaires actuelles de la FMN inscrites auprès de la FIM seront utilisées pour effectuer le paiement.

8. Contacts utiles YouthStream

Média	Mme Samanta Gelli s.gelli@mxgp.com
Télévision	Mme Charlotte Menard c.menard@mxgp.com
Pass	Mme Nikolett Makk booking@mxgp.com
Parking/Parc des Coureurs	M. Yves Doriot y.doriot@mxgp.com
Catering "Paddock Restaurant" Tickets	Mme Nikolett Makk booking@mxgp.com
Catering VIP Tickets	Mme Patrica Maskarova patmaskarova@mxgp.com
Transponders	M. Hans-Martin Fetzer sportoffice@mxgp.com



Plaque Numéro Frontale



Logo du FIM Motocross of Nations 2017





Numéros de départ

2016 Position / Pays	Classe / Numéros de départ 2017		
	MXGP	MX2	"Open"
1. France	1	2	3
2. Pays-Bas	4	5	6
3. Etats-Unis	7	8	9
4. Belgique	10	11	12
5. Italie	13	14	15
6. Suisse	16	17	18
7. Grande-Bretagne	19	20	21
8. Australie	22	23	24
9. Estonie	25	26	27
10. Canada	28	29	30
11. Russie	31	32	33
12. Espagne	34	35	36
13. Suède	37	38	39
14. Danemark	40	41	42
15. Autriche	43	44	45
16. République Tchèque	46	47	48
17. Nouvelle-Zélande	49	50	51
18. Japon	52	53	54
19. Lituanie	55	56	57
20. Irlande	58	59	60
21. Portugal	61	62	63
22. Allemagne	64	65	66
23. Slovénie	67	68	69
24. Brésil	70	71	72
25. Rép. d'Afrique du Sud	73	74	75
26. Puerto Rico	76	77	78
27. Hongrie	79	80	81
28. Slovaquie	82	83	84
29. Finlande	85	86	87
30. Pologne	88	89	90
31. Croatie	91	92	93
32. Lettonie	94	95	96
33. Ukraine	97	98	99
34. Saint-Marin	100	101	102
35. Grèce	103	104	105
36. Islande	106	107	108
37. Luxembourg	109	110	111
38. Israël	112	113	114